

PROCES-VERBAL SUCCINCT DE LA SEANCE
du Mercredi 20 janvier 2016

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015.

II. Finances :

2.1 Décision modificative n°2 :

Madame le Maire présente la décision modificative n°2 ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts (en €)	Augmentation sur crédits ouverts (en €)
D 61522 : Entretien de bâtiments		5 000, 00 €
D 73924 : FSRIF		600, 00 €
R 7381 : Taxe additionnelle droits mutation		5 600, 00 €

Section Investissement

Désignation	Diminution	Augmentation
Recettes		
2031 opération réelle	- 171 512, 19 €	
2031 opération d'ordre		+ 171 512, 19 €

Dépenses	Diminution	Augmentation
21312 opération réelle	- 171 512, 19 €	
21312 opération d'ordre		+ 171 512, 19 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2.

2.2. Modification règlement achat public :

Madame le Maire rappelle que les décrets n° 2015-1904 du 30 décembre 2015 et n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 ont modifié les seuils applicables aux marchés publics. Il convient donc d'adapter le règlement d'achat public de la commune à ces seuils.

Le Conseil Municipal approuve la modification du règlement d'achat public.

2.3. Avance subvention Caisse des Ecoles de 10.000 € :

Madame le maire rappelle le décalage de trésorerie du budget de la Caisse des écoles en début d'année civile.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une avance de 10 000 € sur la subvention annuelle à la Caisse des Ecoles.

2.4. Redevance annuelle occupation du Domaine Public du restaurant « La Tête Noire » :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le gérant du restaurant « la Tête Noire » a sollicité le renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public afin d'exploiter une terrasse ouverte d'avril à septembre (et octobre si la météo le permet), ainsi qu'une terrasse fermée utilisée toute l'année.

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 7 157, 20 € pour l'année 2016.

2.5. Admission en non-valeur de titres de redevance pour le restaurant « Option's » :

Madame le Maire indique au conseil que le restaurant Option's, en faillite, ne s'est pas acquitté de la redevance d'occupation du domaine public sur les exercices émis entre 2006 et 2009. Le total de la dette se monte à 4 592 €.

Le Conseil Municipal autorise l'admission en non-valeur des titres de recette correspondant à la dette du restaurant Option's

2.6. Adhésion à l'Association nationale des villes et pays d'histoire et des villes à secteur sauvegardés et protégés :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la ville de Marnes-la-Coquette à l'Association nationale des villes et pays d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés.

Cette association permet aux villes caractérisées par l'existence de zones de protection architecturale ou paysagères d'échanger idées et propositions au moment où la compétence du Plan Local d'Urbanisme est transférée à la Métropole.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à l'Association nationale des villes et pays d'histoire et des villes à secteur sauvegardés et protégés, moyennant une adhésion de 300 €.

2.7 Indemnité de Madame le Maire :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a voté, en début de mandat, une indemnité de fonction inférieure au taux maximum. La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 oblige le Conseil Municipal à approuver le maintien de cette indemnité à un taux inférieur (en l'absence de délibération Madame le Maire toucherait en effet l'indemnité au taux maximal).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à continuer à percevoir une indemnité au taux de 35% de l'indice brut 1015, soit 1 330, 51 € mensuels brut.

2.8 Débat d'Orientation Budgétaire :

Madame le Maire présente au conseil municipal les orientations budgétaires 2016.

Le Conseil Municipal délibère et vote pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

III. Convention abords étangs du Stade de la Marche :

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention d'entretien de la coulée verte du Stade de la Marche, autour des étangs. Celle-ci prévoit que la commune assure l'entretien de la coulée verte (nettoyage de l'allée, entretien des espaces verts...) tandis que le conseil départemental conserve la responsabilité de l'entretien des étangs. Cette convention est conclue à titre gratuit, pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'entretien de la coulée verte.

IV. Modification statutaire au sein du Comité du SIGEIF :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité pour le SIGEIF de revoir ses statuts du fait de l'avènement de la Métropole Grand Paris qui implique le regroupement d'établissements publics de coopération intercommunale. Le SIGEIF propose de modifier ses statuts afin de permettre une représentation équitable de ces EPCI au sein du comité délibérant du SIGEIF, en conservant le principe d'un délégué (titulaire et suppléant) par commune.

Le Conseil Municipal approuve la modification statutaire du SIGEIF.

V. Questions diverses :

Monsieur Emmanuel FELTESSE évoque le projet de prolongation de la coulée verte, à la sortie du Stade de la Marche, le long de la rue Yves Cariou. De même le conseil départemental va élargir le trottoir sur le côté impair de cette même rue afin de faciliter la circulation des personnes handicapées et des poussettes. Cet aménagement doit aussi permettre d'améliorer la giration du bus.

Monsieur Jacques D'ALLEMAGNE propose que le feu tricolore de la rue de Versailles soit également déplacé en amont afin de favoriser les échanges circulatoires au carrefour Jansen.

Madame Patricia SICARD-FUCHS informe le conseil municipal que la société Orange va étudier l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur les bâtiments communaux afin d'améliorer dans le bourg la qualité de réception des communications transmises par cet opérateur.

Madame Eveline DE MENDONÇA rappelle les actions de communication menées fin 2015 sur le tri des déchets ainsi que le compostage ou encore la récupération d'eau pluviale. Elle souhaite poursuivre cette opération d'information des Marnois en mobilisant des administrés « référents » par quartier. Elle propose également l'instauration d'une journée « troc », au cours de laquelle les Marnois viendraient échanger des objets dont ils souhaitent se débarrasser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.



**Le Maire,
Vice-Président de GPSO,**


Christiane BARODY-WEISS